Image not found or type unknown

Droit applicable pour blog

Par **Princesse94**, le **16/06/2014** à **11:47**

Bonjour,

je suis Allemande et habite la Région Parisienne.
Je voudrais faire un blog avec des textes en allemand qui seront donc surtout destinés à un public allemand.

Si le blog marche bien, je voudrais plus tard mettre de la publicité (avec Google Adsense ou autre) dessus.

Maintenant je me pose la question quelle droit s'applique dans ce cas pour les obligations comme les mentions légales etc. sur le blog.
Le droit français, le droit allemand ou même les deux ??? [smile17]

La logique me dit que le droit français devrait être valable dans ce cas, comme j'habite en France et paye mes impôts en France.
Mais le doute persiste ...

Merci pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés